COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

HAUTE AUTORITÉ

RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION No 1/62

du 30 octobre 1962

au gouvernement de la république fédérale d'Allemagne concernant la fixation pour l'année 1963 du contingent libre de droits de douane visé par la recommandation de la Haute Autorité du 28 janvier 1959

LA HAUTE AUTORITÉ,

vu les articles 3, 57 et 74 du traité,

vu la recommandation du 28 janvier 1959 (*Journal officiel des Communautés européennes* du 11 février 1959, p. 197/59) tendant à instituer, à titre temporaire, sur les charbons originaires des pays tiers et à destination de la République fédérale, des droits de douane frappant les importations excédant un contingent libre de droits;

considérant que, dans sa recommandation du 13 décembre 1961 (*Journal officiel des Communautés européennes* du 19 décembre 1961, p. 1600/61), la Haute Autorité a recommandé pour l'année 1962 au gouvernement fédéral l'établissement d'un contingent libre de droits de douane d'un montant annuel minimum de 6 millions de tonnes;

considérant que les raisons justifiant l'institution d'une protection douanière dans la république fédérale d'Allemagne subsistent;

considérant que la situation des charbonnages allemands en 1963 ne s'améliorera probablement pas sensiblement par rapport à 1962;

FORMULE LA RECOMMANDATION SUIVANTE:

Article premier

Il est recommandé au gouvernement de la république fédérale d'Allemagne de fixer, pour l'année 1963, au niveau défini par la recommandation du 3 novembre 1960, le contingent libre de droits à l'importation de charbon en provenance de pays tiers et à destination de la République fédérale visé sous A, point 2, de la recommandation du 28 janvier 1959.

Article 2

Cette recommandation devient obligatoire par l'effet de sa notification au gouvernement fédéral d'Allemagne.

Elle sera publiée au *Journal officiel des Communautés européennes.*

La présente recommandation a été délibérée et adoptée par la Haute Autorité au cours de sa séance du 30 octobre 1962.

Par la Haute Autorité

Le président

Piero MALVESTITI